

A Paris, le 18 novembre 2016

Communiqué de presse
Deuxième édition de la conférence annuelle du tourisme : Le GNI prend un engagement fort pour le renforcement de la compétitivité de l'offre hôtelière

Lors de la deuxième édition de la conférence annuelle du tourisme, le président du GNI a salué les avancées des différents chantiers ouverts en faveur du tourisme et les nouvelles perspectives tracées en la matière par le Ministère des affaires étrangères et du développement international. A cette occasion, Didier Chenet a également réaffirmé la mobilisation du GNI afin d'aider le secteur à sortir au plus vite de la crise qu'il traverse et a annoncé une mesure forte en faveur du retour des touristes, à l'ensemble des acteurs du tourisme réunis le jeudi 17 novembre, au quai d'Orsay.

Didier Chenet a rappelé qu'on ne peut pas tout attendre de l'Etat et qu'il est du devoir du GNI d'apporter des solutions pour encourager les touristes à venir ou revenir en France et plus encore dans cette période difficile pour le tourisme français! Aussi, le GNI s'engage dès à présent, à inciter fortement les professionnels à assouplir les conditions d'annulation et de remboursement des séjours hôteliers réservés, en cas de raisons imprévues et non liées au client. Cette nouvelle mesure vise à améliorer les conditions d'accueil des touristes, à faciliter leurs démarches et relations avec les hôteliers, et à les rassurer en cas d'annulation quant à la perte de l'argent versé lors de leur réservation. Jusqu'alors ces conditions d'annulation et de remboursement de séjours hôteliers pouvaient paraître dissuasives pour une clientèle touristique notamment étrangère.

Cette nouvelle mesure présente l'avantage pour les touristes d'être une véritable garantie de confiance et de sérénité au moment de leur réservation hôtelière et, pour les hôteliers, de faire progresser significativement le taux de conversion des réservations.

Pour affermir son engagement, le GNI a signé aux côtés des deux organisations professionnelles de l'hôtellerie française, une déclaration recommandant aux hôteliers de proposer un report de leur séjour à leurs clients désireux d'annuler leur réservation.

Ce report pourra intervenir dans un délai d'une année à compter de la date de ladite annulation ou du séjour initial, sans frais ni pénalités.

La date de report sera fixée conjointement par le client et l'hôtelier, en fonction des disponibilités et tarifs de l'hôtelier ainsi que des souhaits du client.

Pour Didier Chenet, *"cette déclaration est un engagement fort pour le renforcement de la compétitivité de l'offre hôtelière et nous invitons tous nos hôteliers à le mettre en oeuvre dans l'intérêt de leurs clients comme du leur. Le message adressé à nos clients est bel et bien ; Venez en France en toute confiance et sérénité!"*

GNI de l'hôtellerie et de la restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du SYNHORCAT et du GNI, Claude Daumas, président de la FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du CT-CHRD est également président délégué du GNI.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Adeline CORUS – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18